



## calcul ancienneté aide soignante

Par **tata69**, le **20/03/2013** à **03:17**

bonjour,

j'ai suivi la formation infirmiere pendant 3 ans que j'ai interrompu, pendant ces études j'ai travaillé les week end et pendant les vacances comme aide soignante (étant donné qu'en validant la première année d'étude on peut travailler comme aide soignante), plus clairement j'ai travaillé comme aide soignante en 2004 mais j'ai fait valider mon diplôme qu'en 2007 (après avoir interrompu mes études). Ma question: Est ce que l'ancienneté débute au premier emploi en tant qu'aide soignante ou dès l'obtention du diplôme? Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **20/03/2013** à **09:06**

Bonjour,

Si vous êtes sous contrat de travail de droit privé, il conviendrait de se référer à la Convention Collective applicable en fonction aussi de savoir si vous êtes toujours dans la même entreprise...